



**Conseil Communautaire du 16 mars  
2023**

**A 18 h à la salle des fêtes de  
Longny au Perche  
Compte rendu**

# Ordre du Jour

## Finances & personnel

- Vote du budget Principal et des budgets annexes
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement  
- Budget Principal et Budgets annexes
- Participations et avances remboursables au budget annexe
- Subventions aux associations
- Délibération cadre – accueil de stagiaires
- Giratoire de la ZA des Réhardières - Avenant lot 2 entreprise LEGAULT
- OPAH subvention - M FIALIEX Vivien

## Culture

- Convention entre les Muséales de Tourouvre et l'Association des Tremblay de France

## Questions Diverses

- Présentation du projet de la crèche - Longny au Perche
- Présentation du SADI - schéma d'accueil et de diffusion de l'information

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE COMMUNES DES HAUTS  
DU PERCHE Séance du 16 mars 2023  
Salle des fêtes de Longny-au-Perche à 18h**

Nombre en exercice : 31  
Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 28

Convocation du 8.03.2023  
Affichage du 8.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de Longny-au-Perche suite à la convocation du 8.03.2023, affichée le huit mars 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M DUGUET Christian, Mme EDOU Bernadette, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme REVET Evelyne, Mme SAUVANEIX Alexandra, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : Mme BERGER Frédérique (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M BOUTTIER Jean-Jacques (donne pouvoir à Mme CHAMERET Stéphanie), M DESCHAMPS Michel, M Du LAC Jean-Vincent (donne pouvoir à M LE SECQ Emmanuel), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme RADIGUET Angéline.

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HEROUIN Sandrine, Mme OREART Patricia, M. BRAMOULLE Bernard.

**DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Evelyne REVET est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Participations et avances remboursables au budget annexe
- Subventions aux associations

Les membres du conseil communautaire à l'unanimité approuvent l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour du conseil

Monsieur Le Président accueil Monsieur Frédéric LAMPERIERE, appelé à remplacer l'actuel DGS. Il prendra ces fonctions à partir du 6 avril 2023 ;

Monsieur LAMPERIERE Après s'être présenté, précise que les premiers contacts pris avec l'équipe sont très positifs et informe les conseillers qu'il se rendra sur le territoire afin de rencontrer les maires dès que possible.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023**

Le procès-verbal du conseil communautaire du 2 mars 2023 est approuvé à l'unanimité

## INFORMATION SUR LES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente les décisions prises par lui-même par délégation du conseil :

Date de l'Acte	N° Acte	Objet	N° page
27/02/2023	2023_032	Renonciation au droit de préemption urbain - Marmenson à Charencey	
27/02/2023	2023_033	Renonciation au droit de préemption urbain - Le Bourg à Longny les Villages (Longny-au-Perche)	
27/02/2023	2023_034	Renonciation au droit de préemption urbain - 13 Place des Quatre Horloges à Longny les Villages (Moulicent)	
02/03/2023	2023_035	Exonération de Loyer à l'Entreprise GARAGE MONFROY bat l'Atelier	
07/03/2023	2023_036	Renonciation au droit de préemption urbain - La Bourdonnière à Longny les Villages (Malétable)	
07/03/2023	2023_037	Renonciation au droit de préemption urbain - La Basse Martinière à Longny les Villages (Neuilly-sur-Eure)	
10/03/2023	2023_038	Remplacement d'un disjoncteur et raccordement définitif chauffe-eau cuisine – école maternelle Longny Lamelet – 103,50 € TTC	

**Les membres du conseil communautaire donne quitus à l'unanimité à monsieur le Président.**

Préalablement à l'examen des points à l'ordre du Jour nécessitant délibération du Conseil, monsieur le Président propose que soit abordé les présentations du **schéma d'accueil et de diffusion de l'information (SADI)** ainsi que du **projet de la crèche - Longny au Perche**.

Avant d'engager ces présentations il informe les membres du conseil que la Convention Territoriale Globale (CTG) à été signée avec la CAF ce Jeudi 16 mars 2023. Il se félicite de la signature de cette convention qui engage la CAF dans un soutien financiers très important de notre CdC pour les 5 ans à venir.

### **PRESENTATION DU SADI - SCHEMA D'ACCUEIL ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION**

Madame Christine WEBER, en charge du service Tourisme de la CdC, présente les travaux réalisés par les 4 CdC du PETR du Pays du Perche ornaïs (voir Power Point joint en annexe de ce présent PV) ayant abouti à la formalisation d'une entente entre les différents OT du Perche pour construire et mutualiser les moyens nécessaire à une promotion et stratégie de communication commune.

Il ressort de cette présentation qu'en matière de visibilité et de communication le site web du Parc naturel régional du Perche draine la grande majeure partie des flux, et donc qu'une offre coordonnée et groupée parait nécessaire à mettre en œuvre, et ce à travers une concertation et une gouvernance qui permette de conserver l'indépendance des territoires de chaque EPCI. L'ouverture aux territoires Euréliens est de fait nécessaire et souhaitable.

### **PRESENTATION DU PROJET DE LA CRECHE - LONGNY AU PERCHE**

Monsieur Pascal COUDRAY présente le projet de Crèche – multi accueil dont les travaux de construction devraient débuter au plus tard en juin 2023 (dès que l'ensemble des financements auront été obtenus). La fin de travaux est envisagée pour fin 2024.

La présentation de ce projet est annexé à ce présent compte rendu, en particulier le comparatif coût / réponse aux besoins entre la solution de réhabilitations de l'actuelle crèche et sa démolition et reconstruction intégrant en plus de la crèche le RPE et le futur LAEP.

## FINANCES ET PERSONNEL

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 26 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 8 765 770.42
- Recettes : 8 765 770.42

#### SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 6 263 799.16
- Recettes : 6 263 799.16

### VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERME 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 797 996.00
- Recettes : 797 996.00

#### SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 754 045.00
- Recettes : 754 045.00

### **VOTE DU BUDGET S.P.A.N.C. 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 67 624.00
- Recettes : 67 624.00

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 21 494.00
- Recettes : 21 494.00

### **VOTE DU BUDGET ZONE ACTIVITES LONGNY 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 802 025.02
- Recettes : 802 025.02

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 760 865.02
- Recettes : 760 865.02

### **VOTE DU BUDGET VIABILITE 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 62 596.45
- Recettes : 62 596.45

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 81 532.90
- Recettes : 81 532.90

### **VOTE DU BUDGET MUSEALES 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 25 voix POUR, 1 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 275 608.25
- Recettes : 275 608.25

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses :
- Recettes :

### **VOTE DU BUDGET OFFICES DE TOURISME 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 103 460.22
- Recettes : 103 460.22

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses :
- Recettes :

### **VOTE DU BUDGET GENDARMERIES 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 18 voix POUR et 10 voix CONTRE le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 155 641
- Recettes : 155 641

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 2 603 844.44
- Recettes : 2 603 844.44

### **VOTE DU BUDGET COMMERCE 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 8 347.07
- Recettes : 8 347.07

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 50.00
- Recettes : 50.00

### **VOTE DU BUDGET LOCATIONS BATIMENTS ARTISANAUX 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 24 337.00
- Recettes : 24 337.00

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 75 037.71
- Recettes : 75 037.71

### **VOTE DU BUDGET IMPRIMERIE 2023**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

#### **SECTION FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : 65 613.05
- Recettes : 65 613.05

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

- Dépenses : 15 892.00
- Recettes : 15 892.00



## VOTE DU BUDGET ATELIER LECOQ 2023

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la commission de Finances du 13 mars 2023,

Vu, le projet de Budget Primitif 2023,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, votent avec 27 voix POUR et 1 ABSTENTION le Budget Primitif 2023 :

### SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses :	6 200.00
- Recettes :	6 200.00

### SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses :	10 622.00
- Recettes :	10 622.00

## MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, la Communauté de Communes des Hauts du Perche est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil communautaire le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Dans ce cas, le Président serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion des votes du Budget Principal et des Budgets annexes..

## PARTICIPATIONS ET AVANCES REMBOURSABLES DU BUDGET PRINCIPAL AUX BUDGETS ANNEXES – EXERCICE 2023

Monsieur le Président indique que suite au vote du Budget principal et des budgets, il est nécessaire de préciser le montant des participations, des avances remboursables que le budget Principal verse

Monsieur le Président rappelle le montant des différentes participations votées par budget :

Budgets annexes	Montant de la participation 2023 versée par le Budget Principal
C.I.A.S.	117 242 €
Muséales	142 485 €
Offices du Tourisme	59 854 €
ZA Longny	6 310.54 €
Locations Bâtiments artisanaux (avance remboursable)	5 465 €
Viabilité (avance remboursable)	21 946.45 €
ZA Longny (avance remboursable)	504 248.75 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une voix contre concernant la participation au budget des muséales :

- DE VALIDER les montants des participations et avances remboursables du budget Principal aux Budgets annexes tels que présentés ci-dessus.

### ATTRIBUTION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

Comme chaque année, la Communauté de Communes propose d'accompagner les associations, les établissements scolaires pour la réalisation de leurs projets ou le soutien de leurs actions d'animations.

Les associations indiquées ci-dessous ont sollicité une aide de la CDC,

Nom du demandeur	Nature de la demande	Attribution 2021	Attribution 2022	Montant demandé	Montant proposé au vote
Les Amis de L'Ecole de Randonnai	Projet Equitation 2022	600 €	850 €	En attente de la demande	En attente de la demande
La Corne d'Or	Accès à l'art et à la culture	4 000 €	6 000 €	6 500 €	6 500 €
Agence Départementale d'Information sur le Logement – A.D.I.L.	Accompagnement des demandeurs sociaux	303.70 €	303.70 €	303.07 €	303.07 €
Perche Canada	Enrichir la documentation et contribuer à l'attrait touristique du Territoire	1 000 €	1 000 €	En attente de la demande	En attente de la demande

<b>Les Festivités du Haut Perche</b>	Convention avec le Conseil Départemental – Printemps de la Chanson (1 concert)	NEANT	10 000 € dont 5 500€ (Printemps de la Chanson)	10 000 €	10 000 €
<b>APE Irai</b>	Subvention annuelle Subvention Classe découverte		Pas de montant précis demandé	En attente de la demande	En attente de la demande
<b>Amicale du Personnel communal et intercommunal des Hauts du Perche</b>	Rencontre, liens et solidarité entre agents	2 000 €	Pas de demande 2022	2 000 €	2 000 €
<b>MJC Longny au Perche</b>	Proposer et organiser des Activités à la population		1 000 €	500 €	500 €
<b>ARRAPA – St Ouen sur Iton</b>	Création Réalisation Maintenance du relais radioamateur du Pays de L’Aigle		150 €	50 à 100 €	100 €
<b>Les Chemins de l’Etoile du Perche, Arts et Nature</b>	Organisation d’un festival « Silv’Arts » Arts et Nature 22 mai au 4 juin 2023			5 000 €	5 000 €
<b>Comice d’arrondissement de Mortagne-au-Perche</b>	Organisation du Comice d’arrondissement à La Perrière le 09/07/23			A déterminer	1000 €
<b>Mil Perche</b>	Développement des produits locaux et bio restauration scolaire			500 €	500 €

Le Président rappelle que les crédits nécessaires à ces attributions ont été inscrits au Budget Principal 2022 pour un montant de 30 000 €.\*

Concernant la demande de l’association « Les Chemins de l’Etoile du Perche, Arts et Nature », Madame Virginie Djennadi souhaite que nous appliquions la règle informelle fixée pour l’accompagnement financier aux associations, à savoir que dans le cas où celles-ci ont bénéficiées de financements des communes, ce qui est le cas pour « Les Chemins de l’Etoile du Perche, Arts et Nature », la CdC s’abstienne de participer.

Monsieur le Président propose que cette demande de l’association « Les Chemins de l’Etoile du Perche, Arts et Nature », soit soumise au vote. Après vote des conseillers communautaire, il est proposé par 11 voix pour, 8 abstentions et 9 voix contre d’octroyer une subvention de 5 000 € à ladite association.

L’ensemble des montants demandés tel que récapitulé dans le tableau ci-dessus est dès lors approuvé

Les membres du conseil communautaires décident, après en avoir délibéré :

- D'attribuer les subventions aux associations telles que présentées ci-dessus, dans les conditions de vote telles que qu'explicitées dans la présente délibération.

#### **DELIBERATION CADRE – ACCUEIL DE STAGIAIRES - PORTANT INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

- VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale
- VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29
- VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires
- VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial
- VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

M. le Président rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la Communauté de Communes des Hauts du Perche pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

M. le Président précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

M. le Président propose aux conseillers communautaires de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de Communauté de Communes des Hauts du Perche.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir ;
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

## GIRATOIRE DE LA ZA DES REHARDIERES - AVENANT – LOT 2 PLANTATIONS - ENT. PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT

Monsieur le Président indique que des modifications ont été apportées dans les travaux de création d'un giratoire à Longny-au-Perche.

L'entreprise **Paysages JULIEN ET LEGAULT** a adressé une proposition de plus-value suite à des adaptations techniques (Fourniture et mise en place de bastaings et plantations de couvre-sol) d'un montant de 2 003.93 € H.T. soit 2 404.72 € T.T.C.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ** l'avenant 1 de l'entreprise Paysages JULIEN ET LEGAULT pour la plus-value d'un montant de 2 003.93 € H.T. soit 2 404.72 € T.T.C. Le montant total du marché passe donc de 33 805..80 € HT à 35 809.73 € TTC soit 42 971.68 € TTC.

### OPAH SUBVENTION - M FIALIEX VIVIEN

Vu, la délibération n° 2018.06.204 du conseil communautaire du 28 juin 2018 concernant l'approbation et la signature de la convention d'OPAH 2019-2021,

Vu l'inscription au budget principal 2022 de la CdC des crédits correspondants,

Vu la fiche de synthèse OPAH, constituant la demande de financement, transmise le 17 juin 2022 par les services du PETR du Perche Ornais en charge du suivi et de l'instruction des dossiers OPAH.

Considérant que dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire, les Communautés de communes soutiennent les travaux de rénovation énergétique ainsi que les travaux lourds, conformément à la convention signée avec l'ANAH.

Dans ce contexte, le dossier de demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétique du ménage suivant est à l'ordre du jour :

NOM Prénom	Commune	Revenus Ménage	Gain énergétique	Eco- matériaux	Montant HT des travaux	Montant subvention CdC demandée
FIALIEX Vivien	L'Hôme Chamondot	Très modeste	81 %	Oui	33242.65 €	1 000 €

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **D'accepter la demande de subvention telle que présentée ci-dessus et d'attribuer un montant de 1 000 € à ce projet au profit de M FIALIEX Vivien.**

### CULTURE

#### CONVENTION ENTRE LES MUSEALES DE TOUROUVRE ET L'ASSOCIATION DES TREMBLAY DE FRANCE

Le président rappelle les différents échanges qui ont eu lieu avec l'association des Tremblay de France. Dans ce cadre il est proposé la mise en place d'un partenariat entre les Muséales et l'association des Tremblay de France dans le but d'accueillir l'adresse postale de ladite association, d'accueillir des réunions et assemblée générale, de promouvoir les activités des parties prenantes.



Ce partenariat se concrétisera à travers une convention d'une durée de 5 ans renouvelable, conclue à titre gratuit, transmis aux membres du conseil préalablement à cette séance.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une voix contre et trois abstentions:**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'association de Tremblay de France, telle qu'annexée à la présente délibération et tous documents y afférent.**

#### QUESTIONS DIVERSES

**Monsieur le Président** informe les membres du conseil qu'il a rencontré à leur demande les gestionnaires de l'imprimerie de l'Etoile avec qui nous sommes liés par un crédit-bail qui devrait arriver à échéance en 2026.

Ces derniers expriment leur difficulté passagère d'absorber l'augmentation des coûts de l'énergie et souhaitent, comme ils l'ont déjà fait dans le passé, que nous leur octroyons une suspension de loyers de 3 à 6 mois, repoussant d'autant l'échéance de fin du crédit-bail.

Ce point devra être examiné lors du prochain conseil communautaire.

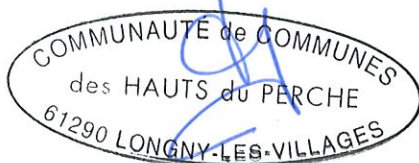
**Monsieur Christian DUGUET** vice- Président en charge de l'économie souhaite informer les membres du conseil communautaire de l'extrême tension qui règne sur les Hauts du Perche concernant l'activité commerciale en particulier du manque de soutien et d'accompagnement des institutions, tout particulièrement bancaires, auprès des commerces de notre territoire pour les accompagner dans leurs projets.

Il appelle les membres de la commission développement économique à se mobiliser et participer à la prochaine commission qui aura lieu le 3 avril prochain, où il sera question de débattre de ce sujet et d'arrêter une position claire à tenir vis-à-vis des différents acteurs susceptibles de soutenir notre activité commerciale.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15**

**Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le jeudi 13 avril 19 h à l'HOME-CHAMANDOT**

**Le Président  
Emmanuel LE SECQ**



**Le secrétaire de séance  
Evelyne REVET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Evelyne Revet".